



Procédure pour l'administration de médicaments

Formulaire d'administration médicale

Les Colonges 79, 2906 Chevenez
032 476 60 20, lespitchounes@hauteajoie.ch

Chevenez, le 25 avril 2025

X:\NPC\500 Prévoyance sociale\545 Prestations aux familles\545.00 Prestations aux familles\545.00.000 Les Pitchounes\Correspondance\2025\Procédure et formulaire administration médicale 25.04.2025.docx

Préambule :

Les maladies bénignes de la petite enfance sont courantes et ne requièrent en général pas de médicament. Elles guérissent d'elles-mêmes avec un peu de temps et de repos. Cependant, il se peut qu'un médicament soit nécessaire. Si c'est le cas, l'équipe éducative a besoin d'instructions précises. Il est à noter qu'aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans autorisation signée de l'autorité parentale, que cela soit de l'homéopathie ou des médicaments prescrits par le médecin/pédiatre ou non.

Les médicaments de type Algifor ou Dafalgan seront donnés par l'équipe éducative uniquement en cas de symptômes (fièvre, maux de tête) ou s'il y a prescription médicale (ordonnance).

Principes de base :

- Pour l'administration de médicaments, remplir et signer la fiche « administration médicale » qui se trouve au verso.
- Les doses du matin et du soir doivent être données par le parent, à domicile.
- Les médicaments doivent être transmis à l'équipe éducative, même pour les écoliers et écolières.
- En cas de fièvre, 38.5 C° ou plus, vous serez avertis et l'équipe éducative vous demandera de venir chercher au plus vite votre enfant.
- Pour son bien-être, un enfant présentant de la fièvre même avec un antipyrétique administré en automédication à la maison, ne pourra pas être accepté au sein de l'institution.
- Pour des raisons de sécurité, tout médicament qui n'est pas mentionné avec la fiche « administration médicale » ne pourra être donné.
- Un enfant ne pouvant se rendre à l'école ne pourra pas être accueilli au sein de l'institution.

Formulaire au verso ./.



Formulaire d'administration médicale

version 14.04.2025

Les Colonges 79, 2906 Chevenez

032 476 60 20, lespitchounes@hauteajoie.ch

X:\NPC\500 Prévoyance sociale\545 Prestations aux familles\545.00 Prestations aux familles\545.00.000 Les Pitchounes\Correspondance\2025\Procédure et formulaire administration médicale 25.04.2025.docx

Fiche à remplir par le parent

Nom et prénom de l'enfant : _____

Je, soussigné, demande à l'institution d'administrer le médicament ci-dessous selon la posologie suivante :

	Nom du médicament 1 :	Nom du médicament 2 :	Nom du médicament 3 :	Nom du médicament 4 :
Raison :				
Posologie :				
Fréquence/heure :				
Dernière prise à la maison :				
Mode de conservation :				

Transmis à (éducatrice) : _____

Chevenez, le : _____

Signature du représentant légal : _____

Date	Heure	Médicament	Dose administrée	Nom de l'EDE ayant administré le médicament